

**Aux parents d'enfants qui fréquenteront
l'Accueil extrascolaire à Châtel-St-Denis
durant l'année scolaire 2022-2023**

Châtel-St-Denis, le 28 janvier 2022/sa

Accueil extrascolaire – Cours de musique 2022 -2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

En partenariat avec l'école de musique châteloise Artist Factory, la Commune propose des cours de musique (éveil musical, divers instruments et chant), pendant les heures de l'accueil extrascolaire.

Afin d'encourager cet apprentissage, la Commune subventionne jusqu'à 30% du prix du cours, en fonction du revenu des parents.

Les inscriptions sont à retourner **d'ici au 31 mai 2022** au Secrétariat de l'accueil extrascolaire, qui se chargera de les transmettre à Artist Factory. La facturation sera assurée par la Commune, à raison de deux fois par année (premier semestre : fin décembre, deuxième semestre : début juillet).

Vous trouverez, ci-joint, le formulaire d'inscription. L'inscription de votre enfant n'est naturellement possible que durant les périodes où il est inscrit à l'accueil extrascolaire. Les places étant limitées, **les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.**

La Commune et Artist Factory se réservent le droit d'annuler ou de modifier un cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

Nous vous invitons donc à remplir le formulaire annexé de la manière suivante :

- 1) Cochez les périodes durant lesquelles votre enfant est inscrit à l'accueil extrascolaire.
- 2) Cochez ensuite en «priorité 1» le cours que vous souhaiteriez le voir suivre, puis en « priorité 2» celui que vous souhaiteriez si le premier cours n'est pas disponible aux périodes demandées.

./.



Les élèves inscrits seront contactés par Artist Factory pour la planification de l'horaire lors de la première semaine d'école. Veuillez ne pas vous inquiéter si vous n'avez pas de nouvelles avant la rentrée scolaire.

Le début des cours de musique est fixé **au lundi 5 septembre 2022.**

Nous vous prions de prendre note que **toute inscription est ferme et vous engage pour l'année scolaire.** La commune se réserve le droit de facturer les cours en fonction de votre inscription. Les annulations, pour cas de force majeure, sont naturellement réservées.

Vous trouverez sur le site internet communal www.chatel-st-denis.ch (Service des écoles, accueil extrascolaire) le règlement spécifique aux cours de musique dans le cadre de l'accueil extrascolaire ainsi que le calendrier 2022-2023.

Les responsables de l'école Artist Factory se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information, au no 026 / 525 09 02 ou par courriel info@artistfactory.ch.

En espérant que cette offre sera l'occasion pour votre enfant de découvrir la musique et de débiter un apprentissage qui lui apportera beaucoup de plaisir, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Secrétariat de l'AES



Stéphanie Allaman